



Georges-Vanier

RÉSOLUTION 1 - 2025.10.02

Considérant : qu'une grande majorité de nos élèves ont faim;

Considérant : que l'OPP dispose d'un budget extraordinaire au fonds 4 permettant de subventionner une mesure comme celle de distribution de fruits en libre-service;

Il est résolu : que le Conseil d'établissement de l'école Georges-Vanier accepte d'utiliser le montant de 1600\$ amassé lors de la friperie d'août dernier, par l'OPP, pour subventionner la distribution d'un fruit cet automne.

Proposé par : Guylaine Cool, direction

Appuyé par : _____

Adopté par : _____

Direction
d'établissement

Présidence du Conseil